

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2017/.....⁰³² /PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE LA CONVENTION (n°187) SUR LE CADRE
PROMOTIONNEL POUR LA SECURITE ET LA SANTE AU TRAVAIL, 2006.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2016/072/AN du 30 décembre 2016, autorisant la ratification ;

Vu le Décret D/2017/.....⁰²⁸ /PRG/SGG du^{27 JAN. 2017}, portant promulgation de
la Loi L/2016/072/AN du 30 décembre 2016 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est ratifiée la Convention (n°187) sur le Cadre Promotionnel pour la Sécurité
et la Santé au Travail, 2006.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera
enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le^{27 JAN. 2017}.....



Prof. ALPHA CONDE